

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE DU SERVICE CIVIQUE

Séance plénière ordinaire du 28 septembre 2021

Le 50^e Comité stratégique du Service Civique s'est réuni le 28 septembre 2021, de 10 heures 04 à 13 heures 20, sous la présidence de Madame Béatrice ANGRAND.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance par la Présidente de l'ASC et approbation des minutes du précédent Comité stratégique ;
- Actualités du Service Civique ;
- Echanges autour de la mise en œuvre des nouvelles mesures sanitaires au sein des organismes résultant de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire ;
- Présentation de la réflexion en cours autour du lancement d'un appel à projets de l'Agence du Service Civique ;
- Actualités du Service Civique à l'international et des programmes européens ;
- Restitution des travaux menés par le groupe de travail dédié aux droits des volontaires.

Ouverture de la séance par la Présidente de l'Agence du Service Civique et approbation des minutes du précédent Comité stratégique

La Présidente accueille l'ensemble des participants. Elle salue également les services déconcentrés pour leur mobilisation et le déploiement stratégique qu'ils opèrent au sein des collectivités territoriales, dans le champ médico-social notamment, mais aussi au sujet des contrôles. Elle rapporte que Mme Sarah EL HAÏRY, Secrétaire d'Etat chargée de la Jeunesse et de l'Engagement, remercie le Comité stratégique ; son action est efficace et durable auprès de tous les jeunes. La Secrétaire d'État tient à transmettre le message que la cible d'entrée en Service Civique en stock doit rester à 245 000 missions, lissées sur deux ans. Elle a bien noté que dans ce contexte compliqué, la dynamique du Service Civique est d'une qualité sans précédent et assure mettre en place les moyens afin de rester à 245 000 volontaires en stock en 2022.

Approbation des minutes du précédent Comité stratégique

La Présidente indique que les minutes seront adressées aux participants dans la semaine et s'excuse pour ce délai. Elle invite l'assemblée à y réagir à réception.

Actualités du Service Civique

La Présidente propose d'énoncer les points d'actualité avant d'engager une discussion collective.

Elle aborde deux points traités au Comité stratégique du 24 juin. Le premier concerne la communication et la valorisation du Service Civique en direction des mineurs ; le flyer qui avait été réalisé afin de mieux atteindre ce public a été repris en fonction des nombreuses remarques du comité ; il sera présenté au CS suivant. Le deuxième concerne le projet du Collège des volontaires ; il consiste à créer un réseau d'ambassadeurs du Service Civique. La Présidente annonce que l'Agence va recruter une personne dédiée à la mise en place de ce réseau qui intégrera une dimension européenne. Ce réseau des Jeunes Ambassadeurs aura pour mission principale d'investir le champ de l'école (enseignement général, mais aussi CFA, enseignement professionnel, etc.) qui a selon elle été sous-investi comme espace de promotion du Service Civique ces dernières années. Elle indique enfin qu'un appel à candidatures pour le prochain Collège est en cours de réalisation puisque sa durée est d'un an.

La Présidente aborde ensuite le sujet de l'introduction des critères d'instruction des demandes d'agrément et le point sur la réorganisation des pôles Service Civique au sein de l'Agence. Elle rappelle aussi qu'un groupe dédié à la communication a été créé. Il est composé d'une quinzaine de responsables de communication des organismes d'accueil en Service Civique et des programmes européens. L'objectif de ce groupe est de se réunir deux fois par trimestre afin d'échanger sur des

problématiques de communication pour accompagner le développement, la notoriété et l'image du Service Civique. Une grande campagne de communication a été lancée début septembre. La Présidente annonce également le tournage prochain de la nouvelle campagne pour une diffusion en janvier.

David KNECHT, Directeur général, rappelle que l'Agence a lancé des travaux de formalisation des critères d'instruction des dossiers de demandes d'agrément pour l'accueil de volontaires en Service Civique fin 2019. L'objectif est de permettre tant aux organismes qu'à l'Agence de veiller, dès la formulation de la demande, au respect de la qualité des missions et des conditions d'accueil des volontaires sur des critères objectifs. Il souligne que la mise en place de ces critères arrive en parallèle de la montée en charge actuelle. Ces travaux visent à renforcer la transparence avec l'ensemble des acteurs du Service Civique, l'homogénéité dans le traitement des demandes d'agrément et la diffusion des critères de qualité des missions. Il explique que ce travail de formalisation a consisté à recenser et clarifier les critères appliqués par l'Agence et son réseau déconcentré. Ces critères portent sur le contenu de la mission proposée, la formation et le tutorat, la mixité et l'accessibilité, le pilotage et l'accompagnement, ainsi que la promotion et l'animation de la communauté du Service Civique qui sont également très importantes. L'appropriation de cette grille se fera de manière progressive ; la période 2021-2022 sera concentrée sur la mise en place, la diffusion et le partage des critères d'instruction au sein des organismes nationaux et, à partir de 2022, une analyse de cette mise en œuvre permettra d'affiner leur application et ainsi de proposer des grilles différenciées. En synthèse de ces travaux, un tableau présentant le résultat de la répartition des exigences en fonction notamment de la taille de l'organisme ou du nombre de volontaires accueillis sera transmis rapidement aux participants.

La Présidente rappelle que le décalage de la diffusion, dont le résultat reste fidèle aux réflexions et travaux réalisés collectivement, est dû à la crise sanitaire et aux nouveaux objectifs quantitatifs fixés au Service Civique qui ont été traités prioritairement.

David KNECHT évoque la réorganisation de l'Agence, qui s'articule autour d'un défi quantitatif et qualitatif. Dans un contexte d'augmentation des effectifs (15 ETP supplémentaires en 2021), la réorganisation repose sur la création prochaine d'un nouveau pôle dédié au droit et à la qualité du service rendu aux partenaires et aux usagers de l'Agence. L'objectif est d'inscrire l'expérience des organismes mais aussi des jeunes au cœur de l'action. Il indique que la réorganisation porte aussi sur des travaux transversaux en interne de manière à thématiser les pistes de développement autour de sujets comme la transition écologique, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations, l'inclusion des personnes en situation de handicap, etc. Cela permettra la capitalisation active des connaissances des collègues, ce qui est un sujet propre à toutes les politiques publiques selon lui. Il pense que l'Agence, en tant qu'opérateur, est détentrice d'une masse de données et d'informations considérables. Comme beaucoup d'organisations publiques, elle cherche à mieux pouvoir les valoriser et les activer avec l'objectif de mieux répondre aux questions suscitées. L'autre objectif est bien sûr d'en faire bénéficier à l'ensemble de l'écosystème du Service Civique ; des moyens renforcés sont dédiés à cette mission.

La Présidente le remercie et indique que le nom de ce pôle reste encore en suspens, mais que sa mission est claire : droits, parcours et qualité du service rendu aux usagers.

Elle propose de communiquer des informations sur quelques chantiers en cours avant d'aborder le sujet attendu de l'état des lieux des agréments et des contrats.

Elle rappelle que l'outil RECTEC est maintenant privilégié par l'Agence pour aider les jeunes, avec leurs tuteurs, à évaluer les compétences acquises ou développées pendant leurs missions de Service Civique. Elle indique que la carte de compétences sera dématérialisée dès cet automne avec le bilan nominatif sur la plateforme DiagOriente, qui a développé un module dédié au Service Civique. L'Agence espère ainsi que les volontaires et leurs tuteurs pourront disposer d'un outil numérique pour formaliser les apports en compétences de leurs missions. Il reste maintenant à former les tuteurs à l'utilisation de cet outil.

Guy BERTHIER, de l'Union Nationale des Missions Locales, trouve très encourageant que ce nouvel outil permettant de repérer et valoriser les compétences acquises pendant le Service Civique soit mis en place. Toutefois, il alerte quant à la nécessité de réfléchir à l'approche que l'Agence proposera aux jeunes, car il existe beaucoup d'autres outils numériques de valorisation de compétences.

David KNECHT confirme qu'il ne s'agit pas d'« écraser » l'un des outils déjà existants, il faut d'abord que RECTEC fasse ses preuves. Homogénéiser la valorisation de l'expérience des jeunes lui semble néanmoins très important.

La Présidente ajoute que l'Agence n'impose rien mais incite fortement. Elle pense que la multiplicité des outils complique la lisibilité pour le transfert de l'expérience des volontaires vers le monde du travail ; plus il y a d'outils différents, plus il est difficile pour un recruteur de faire le lien entre le Service Civique et les compétences apportées. L'objectif est bien d'essayer d'homogénéiser un maximum.

Elle aborde maintenant le plan d'action 2022 et rappelle que le Comité stratégique a pour responsabilité de le proposer au Conseil d'administration de l'Agence chaque année. Elle explique que les équipes de l'Agence travaillent à un projet de document qui sera soumis aux participants lors d'une journée de travail dédiée sous forme d'ateliers. Le document initial sera ensuite ajusté et représenté au Comité stratégique officiel de décembre, puis présenté et, on l'espère, adopté au Conseil d'administration qui suivra une semaine après. Elle demande l'approbation de la méthode aux participants. La Présidente explique que, comme l'année précédente, cette journée de travail dédiée au plan d'action de l'Agence permettra d'aborder également les grandes questions transversales qui touchent à la fois aux programmes européens et au Service Civique.

Au sujet de la dématérialisation des contrats de Service Civique et du contrôle des pièces de la formation civique et citoyenne, elle donne la parole à Madame MORIVAL.

Elodie MORIVAL, Secrétaire générale, annonce la mise en production de cette dématérialisation à la fin du mois d'octobre. Cela s'inscrit dans la continuité de la dématérialisation des pièces jointes des contrats. Elle explique que la notification de contrat de Service Civique va disparaître et que l'ensemble des démarches pourront être faites de manière dématérialisée sur ELISA (pièces jointes et contrat de Service Civique). Cela viendra en complément du dossier de contrat du volontaire. La signature à l'encre bleue de l'organisme et du volontaire demandée par l'ASP (Agence de Services et de Paiement) sera remplacée par la possibilité d'envoyer la carte d'identité par voie dématérialisée à l'ASP. Il s'agit du système d'identité vérifiée. L'ASP vérifiera ainsi la concordance de l'identité de la personne enregistrée et de celle qui signe le contrat. Un seul envoi suffit pour tous les contrats signés par une même personne. En termes d'accompagnement au changement, elle explique que les trois parcours seront maintenus aussi longtemps que nécessaire ; lors de la connexion sur ELISA, l'utilisateur peut choisir l'option « 100% dématérialisé », l'option « dématérialisation partielle » (ce qui existe aujourd'hui) ou l'option « 100% papier » si l'organisme n'est pas équipé. Elle annonce qu'un mode d'emploi et une newsletter spécifique seront envoyés prochainement. Des webinaires seront également organisés les 19, 20 et 21 octobre afin de présenter concrètement le fonctionnement de ce système sur ELISA. Elle rappelle que l'objectif de cette démarche est d'accélérer le traitement par l'ASP, mais aussi de faciliter la vie des organismes dans la complétude du dossier de contrat et de garantir le statut du volontaire lorsqu'il débute sa mission.

Pierre CATALAN de la Croix-Rouge, évoque une masse de signatures potentielles importante et se demande si le système permet de centraliser plusieurs signataires.

Elodie MORIVAL confirme la possibilité d'avoir plusieurs signataires ; la pièce d'identité ne sera envoyée qu'une seule fois.

La Présidente se satisfait de cette modernisation et remercie les collègues.

Véronique BUSSON, pour le réseau Cotravail, s'interroge sur la manière dont la convention de mise à disposition sera intégrée sur ELISA.

Elodie MORIVAL indique qu'il s'agit encore de l'ancien modèle et que le nouveau modèle de mise à disposition est en cours de développement.

Adrien PARIS, du service départemental à la jeunesse, à l'engagement aux sports de Seine-Saint-Denis, se demande comment le volontaire procédera s'il a besoin d'un justificatif pour une situation administrative, alors que tout le système est dématérialisé.

Elodie MORIVAL répond que le contrat pourra être exporté au format PDF dès qu'il sera validé. Elle

ajoute que cela ne change rien à l'attestation de Service Civique qui sera remise au volontaire au début et à la fin de sa mission.

Pierre CATALAN souhaite s'assurer qu'il n'est pas nécessaire d'imprimer les documents, de les signer, puis de les scanner pour les charger sur ELISA et qu'il s'agit bien d'une dématérialisation complète avec signature électronique. Il s'interroge également sur le fonctionnement de cette signature pour les mineurs et leurs représentants légaux qui sont éventuellement eux-mêmes sous mandat.

Elodie MORIVAL répond qu'il s'agira bien d'un PDF modifiable, il pourra être rempli directement sur ELISA et la signature ne sera pas demandée car l'identité sera certifiée par le chargement de la pièce d'identité. Elle ajoute que l'attestation pour les mineurs devient une pièce justificative à joindre au contrat, elle n'aura plus besoin d'être envoyée par voie postale.

La Présidente propose de parler du contrôle des pièces justificatives de la formation civique et citoyenne.

Elodie MORIVAL rappelle qu'il s'agit d'une demande ancienne de la Cour des Comptes dans son rapport sur le Service Civique ; elle a voulu que l'Agence contrôle davantage les subventions pour la FCC (Formation Civique et Citoyenne). Elle rappelle que les versements concernant la FCC fonctionnent sur un système « a priori » dans les trois premiers mois du contrat ; l'ASP verse 100 euros à l'organisme, ce dernier vient ensuite attester dans ELISA que la formation a été réalisée par le jeune et il a la possibilité de le faire pour plusieurs jeunes à la fois. Aujourd'hui, il n'est pas demandé de charger le justificatif dans ELISA. C'est donc à l'occasion des contrôles sur place que le pôle Contrôle et Animation Territoriale de l'Agence ou les référents viennent vérifier ces justificatifs. Elle propose donc de mettre en place à partir du premier trimestre 2022 le chargement des justificatifs dans ELISA, de manière individuelle ou non, avec la possibilité d'éditer un seul justificatif pour plusieurs jeunes. Elodie MORIVAL rappelle que les organismes ont trois mois pour justifier la formation. Cela permettra un contrôle plus efficace de la réalisation de la FCC et d'éviter de conserver tous les justificatifs dans l'attente du contrôle puisque celui-ci se fera directement sur ELISA. À l'image de ce qui est proposé pour la dématérialisation des contrats, des ateliers seront organisés pour présenter clairement cette organisation. Les participants pourront partager leurs contraintes particulières afin d'améliorer le développement du nouveau système.

La Présidente souligne l'accompagnement dont pourront bénéficier les participants au sujet de ces nouvelles pratiques et propose de recueillir les questions.

Michaël DUVAL, de la Fédération des MJC, se demande si l'Agence a prévu une manière d'informer largement sur cette réorganisation, au vu du nombre important d'acteurs concernés, ou bien si c'est aux organismes de diffuser l'information.

Elodie MORIVAL répond que quelque chose de massif pourra être prévu au sujet de l'accompagnement au changement. Elle indique inviter largement les participants à prendre part aux groupes de travail, notamment ceux dédiés à la dématérialisation des contrats, qui n'ont pour le moment pas rencontré un succès important. Elle souhaite pouvoir adapter les formats des ateliers (en visioconférence par exemple) afin qu'un maximum d'organismes puisse participer et ainsi échanger le plus largement possible.

Amélie JEANNIN, de l'UFCV, s'étonne de la parution confidentielle de l'instruction au sujet des FCC. Elle s'inquiète de la possibilité ou non de lier la gestion simplifiée et le logiciel mis en place. Elle soulève le fait qu'en fonction des territoires, il n'y ait pas les mêmes niveaux d'avancement, cela peut poser problème par rapport à la mise en application qui est prévue sur un an, même si elle admet que cette durée est conséquente.

La Présidente la remercie et rappelle que l'objectif de l'Agence est de proposer des formations conformes auprès du Service national, qui intéressent les jeunes et que cela soit simple et attractif pour les organismes. Elle indique que les travaux se poursuivent au sujet de la FCC et qu'une réunion dédiée sera organisée prochainement. Elle donne la parole à Sophie GUILBOT CHRISTAKI pour répondre précisément sur ces points. Elle rappelle enfin qu'un GT sur la question des FCC, ouvert aux membres du CS, s'est tenu plusieurs fois.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI s'étonne de la remarque au sujet des travaux confidentiels sur la FCC.

Elle rappelle à son tour qu'un groupe de travail FCC, qui a été proposé en Comité stratégique, s'est tenu entre 2019 et 2021 pour préparer cette instruction, que le sujet a été vu, rapporté et présenté à plusieurs reprises en Comité stratégique et qu'il a été validé en Conseil d'administration en décembre 2020. Elle invite donc à reconnaître que ces travaux n'ont pas été confidentiels.

Elle explique que l'instruction vise à objectiver ce qui a été rapporté par les organismes d'accueil, les organismes de formation et les référents territoriaux. Le constat, déjà fait lors du Conseil d'administration en décembre 2018, est qu'il est nécessaire de mettre à plat les prérequis d'une FCC de qualité, déterminante du Service Civique, balisée, bien connue et partagée par l'ensemble des acteurs de l'écosystème. Elle rappelle que l'Agence est un opérateur, c'est pourquoi ce constat s'est formalisé par une instruction. Elle invite à regarder le cœur du document et non la forme : l'ambition collective pour la FCC et l'objectif qu'elle soit la promesse faite aux jeunes de manière à les attirer.

Elle admet qu'il existe une lourdeur administrative mais rappelle que les référents, qui sont le centre de gravité de la publication des catalogues des FCC, ont besoin de visibilité sur les offres de formation et de synthèse pour améliorer les propositions régionales ; c'est aussi l'objet de l'instruction. Il y a un besoin de mettre en place un outil commun et national de publication du catalogue, voire de gestion de la FCC. Elle regrette que cela n'ait pas été possible jusqu'à présent en raison du nombre d'autres chantiers informatiques à finaliser. En attendant, afin d'aider les référents et d'objectiver les critères de référencement des offres de formation, trois régions ont mis en place un autre système pour essayer de dématérialiser les propositions d'offres de formation et leur instruction par les référents. Il s'agit d'un système à pilotage combiné entre les échelons régional et départemental ; les référents sont les arbitres et les responsables de l'élaboration de l'offre de FCC. Elle ajoute que l'Agence doit pouvoir rendre des comptes sur la FCC et ne peut donc pas passer à côté de cet effort-là.

D'autres sujets sont à améliorer selon elle : la communication sur la FCC à l'égard des jeunes et le pilotage de ces outils. Le groupe de travail continue en ce sens et elle rappelle qu'il reste ouvert à tous les participants qui souhaitent le rejoindre.

Marie TRELLE-KANE, d'Unis-Cité, indique que l'ensemble des organisations adhère à la vision et aux objectifs de la circulaire mais pense que la formulation de cette dernière n'est pas adaptée aux associations nationales qui organisent les FCC. Elle exprime la demande spécifique des associations nationales d'adapter la mise en œuvre des objectifs de l'Agence aux pratiques et aux outils qu'elles ont déjà déployés.

Florence RABAT, de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, confirme que les associations adhèrent à l'instruction mais regrettent de ne pas l'avoir reçue, elle est selon elle passée inaperçue. Elle souhaite que les organismes aient les coordonnées des référents territoriaux afin de faciliter la mise en lien et l'organisation des FCC.

La Présidente répond qu'il y a eu un travail de fond sur le contenu et que l'instruction retranscrit ce travail. Elle invite David KNECHT à préciser ce point.

David KNECHT pointe avant tout davantage un problème de réception de l'instruction. Il propose d'organiser une réunion dédiée aux sujets de mise en œuvre technique pour certains organismes agréés. Il rappelle que l'objectif partagé est la généralisation des contrôles et des vérifications.

Adrien PARIS reconnaît que le principal obstacle a été la lisibilité du catalogue pour les jeunes. Il prend l'exemple de l'Île-de-France : il existe un lien vers un site internet et un catalogue de documents PDF dans lequel les jeunes voient simplement le titre de l'association. Par conséquent, ils doivent cliquer et regarder les différents contenus et dates. Le parcours est donc complexe. Selon lui, le modèle du site pour la formation des tuteurs est plus pratique : toutes les propositions y figurent et sont rangées en fonction des dates et des lieux.

La Présidente explique que ce problème de mise en œuvre ne pourra pas être résolu maintenant, mais le remercie pour ce point. Elle pense que des développements informatiques se mettront en place fin 2022 afin d'obtenir une grande plateforme plus largement partagée avec le catalogue des FCC.

Adrien PARIS pense que ce problème de lisibilité explique l'absence de certains jeunes aux FCC.

Guy BERTHIER, au sujet des services déconcentrés, constate que les listes mises à disposition sur les FCC ne le sont pas de manière opérationnelle sur toutes les régions. Il n'a toujours pas compris qui était arbitre des listes et s'il s'agit d'un enjeu de positionnement ou d'autre chose.

La Présidente indique que ce sont les référents qui labellisent les listes.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI parle sous le contrôle des collègues référents : les dispositions du code du Service National positionnent la FCC dans les mains du Préfet ; ce sont les préfets, les référents territoriaux, départementaux et régionaux qui pilotent le dispositif de FCC. Elle explique en quoi cela consiste : construire une offre avec les partenaires locaux en fonction de différents critères, ménager la couverture géographique, maintenir la continuité sur toute l'année, etc. C'est selon elle un atout et cela conditionne un certain nombre de choses. Cette organisation a été objectivée en testant une démarche simplifiée et en rappelant à tous que les offres de formation devaient passer par une lecture départementale et régionale. A charge pour les services départementaux et régionaux de se coordonner entre eux pour instruire ces offres de FCC et aboutir à la mise en œuvre d'un catalogue de formations ou d'un ersatz de catalogue en fonction des outils. Tout le monde n'est pas équipé de la même manière et l'une des ambitions de l'Agence est d'arriver à proposer un outil qui donnerait de la visibilité et faciliterait les parcours des jeunes. Elle reconnaît que cette logique percute la logique descendante des grands opérateurs mais rappelle que c'est tout de même aux référents d'apprécier si telle ou telle formation va prospérer sur leurs territoires.

Guy BERTHIER propose de mettre en place avec les services déconcentrés de l'État l'inscription du point de sélection des FCC aux comités de pilotage censés réunir tous les acteurs du Service Civique sur les territoires, ce qui n'est pas le cas pour le moment. Il souhaite harmoniser les pratiques dans toutes les régions et faire en sorte que les comités de pilotage soient plus inclusifs.

Véronique BUSSON soulève la question de la formation interne, notamment pour les réseaux nationaux. Elle pense que ce sujet mériterait d'être repris dans un temps de travail dédié.

La Présidente souligne que la question qui devra donc être relevée est : comment les organismes nationaux procèdent pour ces formations internes pour leurs propres jeunes ? Cela induit selon elle la question : combien de jeunes d'autres organismes peuvent participer à ces formations ? Elle pense qu'il est important que les jeunes en Service Civique se croisent entre organismes pour pouvoir se partager leurs expériences, avoir le sentiment d'appartenance au-delà de l'organisme qui les accueille. Elle propose de passer au point suivant qui est l'état des lieux sur les agréments et les contrats de Service Civique avec les perspectives ambitieuses pour 2022, elle donne la parole à David KNECHT.

David KNECHT présente ce point important du développement du Service Civique en 2021 ainsi que les perspectives 2022. Il donne quelques chiffres à date mais rappelle qu'ils doivent être pris avec précaution à cette période de l'année puisqu'il s'agit du début de la plus grande montée en charge de l'histoire du Service Civique. Les chiffres sont donc très provisoires, ils donnent des indications et des perspectives. L'Agence se rapproche des 550 000 jeunes ayant effectué un Service Civique depuis 2010, les 600 000 seront probablement atteints le mois prochain. Il y a actuellement environ 30 000 jeunes volontaires en mission, ce chiffre a vocation à beaucoup augmenter dans les prochaines semaines et les prochains mois. Il indique qu'il y a deux sujets : les postes agréés et les recrutements effectifs avec des constats assez contrastés.

Au sujet des postes agréés, David KNECHT rappelle que l'objectif d'atteindre 245 000 missions en stock en 2021 a conduit à avoir un objectif de doublement du nombre de postes débutant en 2021 agréés par l'Agence et son réseau déconcentré. À ce stade, l'objectif n'est pas atteint, mais le point positif et la preuve du travail intense de l'Agence et de son réseau territorial est que le nombre de postes agréés durant toute l'année précédente a déjà été largement dépassé (25% au-dessus au début du mois de septembre). Il rappelle que 2020 avait pourtant été une année difficile en recrutement pour les raisons que tout le monde connaît, tout en étant paradoxalement très riche en agréments. Cette activité d'agrément doit évidemment continuer. Il indique que les organismes d'accueil peuvent tout à fait proposer à l'Agence du Service Civique, au niveau national, ou aux services déconcentrés, des projets d'augmentation de leur nombre de postes agréés puisqu'il rappelle être encore loin de la cible fixée pour atteindre 245 000 missions cette année.

S'agissant des recrutements, il indique qu'au cours des deux ou trois dernières semaines, le nombre

de recrutements en 2020 est déjà largement dépassé, celui de 2019 également. C'est une très bonne nouvelle que d'observer cette augmentation attendue dans le contexte complexe de la vie associative. Néanmoins, les chiffres du premier semestre de l'année 2021 n'ont pas été à la hauteur, c'est-à-dire que le taux de réalisation des agréments a montré une insuffisance. Il y a donc un retard de recrutement sur les postes qui devaient débiter à ce moment-là. Cette insuffisance par rapport aux postes agréés continue à apparaître au cours des dernières semaines ; les courbes ne sont pas suffisamment ascendantes. Il espère que cette situation restera provisoire et que la fin de la crise sanitaire et le rétablissement d'une certaine normalité vont permettre de procéder à ces recrutements. Il rappelle que ces recrutements seront regardés à la fin de l'année : les 245 000 comprennent le stock début 2021 et les recrutements réels en 2021, cette atteinte est donc mise en cause de manière significative.

La première des règles qui marque 2021 est la possibilité pour l'ensemble des organismes de recruter en fin d'année sur des postes qui avaient été agréés pour débiter au cours du premier semestre 2021. David KNECHT explique qu'il est possible de rattraper dans les prochaines semaines et prochains mois des recrutements qui n'ont pas pu avoir lieu depuis janvier dernier. Il s'agit de transformer ces accueils sur le second semestre. La règle habituelle d'un décalage maximal de trois mois à poste agréé et poste recruté est donc levée cette année et il est possible de continuer à procéder à ces recrutements. Il indique être preneur des raisons pour lesquelles il y a un retard de recrutement.

Pour finir sur les perspectives 2022, il évoque un facteur de sérénité pour les semaines et mois à venir ; le projet de loi de finances pour 2022 et les messages passés par la Secrétaire d'État démontrent et garantissent qu'il y aura des moyens considérables l'année prochaine pour poursuivre la montée en charge du Service Civique. Il n'y a pas de crainte à avoir sur le stock, le positionnement est assez clair. La cible est en 2021 et restera en 2022 conforme à ce que le Président de la République avait annoncé : 100 000 missions de plus et donc un objectif de 245 000 jeunes en stock, lissé sur deux ans. Il assure être à la disposition des participants pour tout échange.

La Présidente le remercie et propose aux participants de poser leurs questions.

Juliette GATIGNON prend la parole au nom de Eléonore TRANCHANT de la Ligue de l'enseignement au sujet du taux de réalisation et de la montée en charge. Elle dit qu'un certain nombre d'organismes sont engagés dans l'intermédiation et rencontrent des difficultés concrètes : avec la levée de l'état d'urgence, les exceptions faites pour pousser l'intermédiation notamment auprès des bailleurs ne sont plus, or il y avait un engagement fort des réseaux auprès de ces acteurs-là au premier semestre pour faire émerger des missions qui ne se concrétisent que maintenant. La situation est donc complexe d'un point de vue administratif puisque les organismes sont prêts à accueillir des jeunes mais administrativement, ils n'ont plus le droit de faire de l'intermédiation ; les organismes ne souhaitent donc pas forcément s'engager. Elle souhaite savoir s'il est possible de maintenir l'exception à minima pour les démarches qui avaient été engagées avant le mois de juin, voire jusqu'à ce que la loi ait évolué.

La Présidente la remercie et reformule la question : cette exception consistait à ce qu'un organisme agréé puisse mettre des jeunes à disposition en intermédiation dans une autre structure agréée, cette exception ne devait exister que le temps de l'état d'urgence. Ce dernier étant levé, la question d'une éventuelle prolongation se pose. Elle ne peut pas apporter de réponse dans l'immédiat. Cependant, elle admet que si les projets sont de qualité, une solution devra être trouvée, peut-être ponctuelle, jusqu'à ce que la loi évolue et soit plus claire.

Juliette GATIGNON ne doute pas de l'engagement du cabinet sur ces sujets-là. Elle se permet d'insister car les organismes sont actuellement en train de se décourager et les projets s'abandonnent les uns après les autres. L'impact est direct et concret durant les semaines qui viennent.

Keltoum ROCHDY souhaite s'exprimer sur le ralentissement du déploiement des contrats. Elle constate que l'orientation des jeunes vers le Service Civique est en diminution, il en est de même pour le réseau des missions locales.

La Présidente la remercie. Elle rappelle que le Directeur général a bien présenté un taux de transformation d'agréments en recrutement en deçà des espérances mais tout de même en forte hausse depuis trois semaines. Elle encourage donc à continuer la mobilisation, à ne pas se décourager et à « aller chercher les jeunes là où ils sont (dans les zones rurales, les quartiers, à la sortie des écoles et

des universités) ». Elle constate que tous les organismes disent la même chose ; il y a moins de candidats du fait d'autres dispositifs existants. Il faut selon elle mieux expliquer l'atout, les différences, les bénéfices du Service Civique.

Michaël DUVAL fait un point sur la situation concernant les MJC : la rentrée est particulièrement lente et étalée, les adhérents reviennent doucement, le réseau affiche un recul de 30% du nombre de bénévoles par rapport à 2019, ce qui induit moins d'activités et moins de missions. Son réseau a des difficultés à trouver des jeunes qui ont envie de s'engager et à proposer le même volume d'opportunités que d'habitude. Il constate qu'en milieu urbain, cela reprend assez vite, mais il existe de vraies difficultés dans les milieux ruraux.

La Présidente le remercie pour ce témoignage. Les MJC ont moins d'encadrants, notamment bénévoles, pour déployer les projets, mais pas vraiment de problèmes pour trouver des jeunes. Elle confirme qu'un certain nombre de référents territoriaux ont constaté le même retard et une rentrée qui s'étale sur la durée. Elle estime qu'il est nécessaire de refaire un point fin octobre.

Amélie JEANNIN témoigne de la situation à l'UFCV ; elle n'a reçu que zéro à deux candidatures sur les 15 derniers jours sur le site de l'Agence, c'est très peu pour la centaine de missions qui est proposée. Son réseau travaille à améliorer la mobilisation des jeunes. Elle constate retrouver la même problématique et les mêmes difficultés de recrutement pour les animateurs.

La Présidente la remercie. Selon elle, il peut y avoir aussi un essoufflement après une grande mobilisation ces 18 derniers mois.

Suzanne DE CHEVEIGNE, des Compagnons Bâisseurs, partage les difficultés à recruter des jeunes en Service Civique, mais affirme que ce n'est pas le cas au niveau européen. Il s'agit selon elle d'une problématique française.

La Présidente la remercie et assure que l'Agence travaille à soutenir les organismes dans leur recrutement en mettant en œuvre des actions de communication grand public et de proximité.

Marie TRELLU-KANE, d'Unis-Cité, pense qu'il ne s'agit pas d'un manque d'envie, mais plutôt d'une surcharge de propositions. Le plan « Un jeune, une solution » était censé valoriser toutes les propositions, dont celle du Service Civique, il faut saisir selon elle ces opportunités de communication. Elle trouve que le Service Civique est sous-valorisé dans ce plan global. Elle propose aussi d'explorer la piste des kiosques pour la communication de proximité, notamment dans les zones rurales. Enfin, elle rappelle que les prescripteurs les plus importants pour les jeunes sont les Missions Locales et suggère à nouveau le problème de la surcharge de propositions.

La Présidente assure devoir rencontrer le Président de l'UNML (Union Nationale des Missions Locales) dans la semaine, afin de travailler à renforcer le positionnement du Service Civique au sein des missions locales. Elle indique aussi qu'une nouvelle page dédiée à l'engagement a été créée sur le site « Un jeune, une solution ».

David KNECHT rappelle que l'ensemble des missions de Service Civique doit figurer sur le site internet, cela constitue pour l'Agence un baromètre important et une analyse des résultats de ce site est en cours (nombre de visiteurs, de candidatures, etc.). Les premiers résultats font globalement apparaître une stabilité de l'attractivité du Service Civique. L'Agence essaye cependant de comprendre quels types de missions ne trouvent pas ou peu de preneurs sur le site, c'est un point d'action important pour 2022 afin de développer davantage l'attractivité du dispositif.

Au sujet de la communication et du plan « Un jeune, une solution », il affirme qu'il s'agit d'un levier important pour valoriser les missions du Service Civique.

Mathilde CASTRES indique que le pôle Communication est en lien avec la rédaction de l'émission « Un jeune, une solution » sur la chaîne C8, afin de pousser la mise en avant du Service Civique. Elle précise les temps forts permettant l'augmentation des candidatures des jeunes sur le site internet ; trois grandes campagnes sont prévues depuis le mois de juin en affichage, TV et digital. Un premier temps a eu lieu de juin à juillet avec un objectif de notoriété, il s'agissait donc de faire connaître le Service Civique aux jeunes et de rappeler son existence. Le deuxième a commencé fin août et se termine fin septembre. Le troisième aura lieu en octobre avec un objectif de conversion : faire en sorte que les jeunes viennent

sur le site pour postuler à des missions.

La Présidente la remercie.

Gléda NZALANKAZI, pour la Ville de Paris, constate un démarrage lent pour les candidatures au Service Civique et remarque également une mobilisation difficile au niveau des autres dispositifs qui engagent les jeunes. Son équipe et elle en déduisent que les jeunes ont tendance à privilégier leurs études qui peuvent maintenant reprendre en présentiel. Elle ne s'inquiète pas encore, ce n'est que la rentrée et elle observe déjà que les candidatures commencent à arriver pour le mois d'octobre. Elle constate que certains facteurs sont conjoncturels ; la mise en place du pass sanitaire a par exemple peut-être orienté les jeunes à se positionner sur d'autres types de missions. Ce ralentissement n'est selon elle pas propre au Service Civique et rappelle que l'Île-de-France est une région qui propose beaucoup de missions qui peuvent conduire les jeunes à opter pour d'autres engagements que le Service Civique.

Olivier-Ronan RIVAT, Délégué général du réseau Info Jeunes France, réagit également sur la difficulté à attirer les jeunes vers le Service Civique. Il pense que cela s'explique par d'autres faits que ceux précédemment évoqués. La pandémie a notamment mis en difficulté le secteur associatif, il y a indéniablement moins d'activités et donc de bénévoles. L'offre de missions existe, mais il est davantage difficile pour les jeunes de s'engager. Il pense également que la difficulté s'explique par l'engagement que représente le Service Civique. Selon lui, les jeunes perdent cette envie au profit d'autres missions qui peuvent être plus lucratives. Même si cela ne règle pas le problème dans l'immédiat, il pense que ce sujet de fond mérite réflexion. Le réseau local doit être selon lui affiné, il évoque les difficultés à se développer rencontrées au sein de son réseau, tout en se satisfaisant néanmoins des actions de promotion qu'ils continuent de réaliser et qui rencontrent un certain succès.

La Présidente le remercie et confirme que la vie associative est fragilisée. Elle pense que le positionnement du Service Civique sur l'insertion est à la fois ambigu et paradoxal. Elle craint une perte de l'attractivité s'ils ne se placent que sur le créneau de « l'idéal ». En termes de communication, elle pense qu'il faut miser sur la notion « d'être utile aux autres en même temps que de l'être pour soi-même » avec un bouquet de bénéfices à la clé.

Pierre CATALAN indique que la question de la santé mentale des jeunes a été posée lors d'une rencontre avec la Ligue de l'enseignement. Le constat partagé de la diminution des candidats s'est accompagné du constat du manque de motivation et de consistance de l'engagement des jeunes. Ils ont alors consulté les études réalisées sur l'anxiété des jeunes qui a énormément augmenté : un jeune sur trois éprouve au moins l'un des huit troubles psychiatriques recensés. Il pense expliquer ce manque de candidats par la difficulté des jeunes à se projeter dans l'avenir et à imaginer ce qu'ils feront l'année prochaine. Au-delà de ces 18 mois de situation anormale, d'autres facteurs impactent selon lui la santé mentale des jeunes, comme le changement climatique, qui terrifie 75% des 18-24 ans. Il rappelle que le Service Civique peut profiter à la santé mentale des jeunes et précise que c'est un élément important à prendre en compte.

La Présidente le remercie et reconnaît que ce sont des interrogations essentielles, des missions thématiques devraient pouvoir être proposées, cela reste encore trop sous-représenté.

Marie TRELLE-KANE répond aux propos du réseau Info Jeunes : le Service Civique est une manière de découvrir l'engagement. Les jeunes ne sont pas censés être déjà dotés du sens de l'engagement selon elle, ils ont d'autres raisons qui les poussent à s'y inscrire. Ce sujet lui tient à cœur.

La Présidente confirme qu'il s'agit de la responsabilité de l'Agence que de générer ce déclic citoyen et solidaire d'engagement pour les jeunes. Il faut selon elle travailler sur la transformation.

Echanges autour de la mise en œuvre des nouvelles mesures sanitaires au sein des organismes résultant de la loi du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire

La Présidente invite les participants à revenir sur cette loi et à échanger sur les éventuelles opportunités de recrutement qu'elle aurait pu générer. Elle rappelle que le 15 octobre, la gratuité des tests sera levée.

Juliette GATIGNON indique que la plateforme inter-associative s'est réunie pour partager ses

expériences et ses difficultés. Il en remonte trois propositions. La première est que l'Agence puisse appuyer les organismes d'accueil dans la mise en avant, notamment sur le site internet, du fait que demander un pass sanitaire, voire une obligation vaccinale dans certains cas, est obligatoire dans le cadre d'un engagement en mission de Service Civique. Elle explique que les organismes rencontrent des difficultés avec certains jeunes au sujet de ces contraintes. Elle souhaite que cela soit relayé de façon plus visible pour les jeunes. Elle précise qu'il existe des écarts d'interprétation entre ce qui est possible pour les structures d'accueil et ce qui est retranscrit par certaines régions dans les services déconcentrés.

Aussi, elle souhaite que soit clarifié le moment où il est demandé au jeune de présenter sa preuve vaccinale, si nécessaire. Certains territoires ne la demanderaient qu'au moment de la signature du contrat et non durant la phase de recrutement.

Le dernier point concerne la situation où le jeune n'a pas de pass sanitaire ou de preuve vaccinale ; le contrat est alors suspendu mais les indemnités maintenues. Les associations aimeraient qu'il y ait la possibilité de mettre fin aux contrats, afin d'éviter qu'ils ne se poursuivent alors que la structure ne peut pas accueillir les jeunes.

David KNECHT a bien noté ce retour. Il explique que le débat sur les annonces touche l'essence du Service Civique : l'universalité de son accessibilité. Le point d'équilibre trouvé aujourd'hui est selon lui satisfaisant : permettre aux organismes de bien indiquer sur le site internet, à titre préventif, que l'exercice d'une mission est soumis à l'obligation vaccinale ou de pass sanitaire. Il pensait que les choses étaient claires à ce sujet dans la foire aux questions, mais il suggère de diffuser l'information aux référents.

La Présidente ajoute que cela a été redit au séminaire des référents qui s'est tenu la semaine précédente.

Elodie MORIVAL réagit sur la question du moment de vérification du pass sanitaire ou du vaccin. Elle explique que la loi précise qu'il n'est possible de vérifier cette information que lors de la signature du contrat, sans précision particulière pour le Service Civique. Il est possible de demander aux jeunes une attestation sur l'honneur, mais c'est légalement impossible d'obtenir cette forme de preuve deux mois avant le début du contrat. Au sujet de la rupture du contrat, il y a eu un débat interne, car il faut trouver un équilibre entre la protection du jeune et la difficulté dans laquelle peut se trouver l'organisme concerné.

La Présidente aimerait d'ailleurs avoir des précisions sur la « cohorte » de jeunes qui se retrouveraient à toucher leurs indemnités de missions sans pour autant pouvoir la réaliser.

Juliette GATIGNON parle au nom d'Unis-Cité : quelques centaines de jeunes sont concernés depuis cet été. Chaque mission et chaque équipe ont signalé quelques cas de jeunes qui ne veulent pas se faire vacciner et ne viennent pas effectuer leur mission. Elle n'a pas de chiffres précis mais assure que ce phénomène n'est pas anecdotique, avec un point d'attention particulier sur les mineurs.

David KNECHT précise que la discussion porte sur le dispositif d'accompagnement du pass sanitaire ou de l'obligation vaccinale, essentiellement sur le non-respect de ces obligations en cours de mission et la suspension de l'exercice de la mission avec pourtant une poursuite du contrat et de l'indemnisation. Il pense que le sujet de la rupture unilatérale du contrat ne peut pas évoluer pour l'instant, mais il reconnaît l'intérêt de cette discussion. Il convient selon lui de signifier davantage aux jeunes en question et à leurs tuteurs, la possibilité de rompre le contrat d'un commun accord et d'en refaire un autre ultérieurement. Il s'agit d'un « plan B » qui peut être proposé aux jeunes en leur expliquant qu'ils se sont engagés dans une mission de Service Civique qui ne semble plus correspondre à leur volonté en matière de vaccination, qu'ils peuvent de ce fait la faire cesser et en refaire une autre ultérieurement.

Radia BAKKOUCH, de Coexister, s'interroge sur les volontariats à partir du 15 octobre. Elle rappelle que les tests deviendront payants et souhaite savoir ce qui est prévu ; si les volontaires devront payer leurs propres tests ou s'il y aura la possibilité de leur fournir une ordonnance.

La Présidente annonce que l'Agence ne pourra pas financer les tests.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI ajoute qu'il s'agit de l'application du droit commun et des conditions de l'Assurance Maladie ; l'intéressé doit payer son test.

Gléda NZALANKAZI rapporte que courant août, son réseau a observé des ruptures de contrat dues à la non-présentation du pass sanitaire mais à l'inverse, depuis les nouveaux agréments, il n'y a pas du tout de difficultés à mobiliser des jeunes ayant leur pass sanitaire. Toutefois, le fait d'être responsables de cette gestion présente des difficultés, car les organismes manquent de temps et de moyens pour contrôler. Elle réagit aussi sur le maintien des indemnités lorsque le jeune ne se présente pas ; la question se pose car il s'agit d'argent public. Son réseau essaye de dialoguer avec les jeunes et d'expérimenter quelque chose malgré le fait d'être sous-équipés pour cette gestion.

La Présidente résume ses propos. Au niveau de la mairie de Paris, seulement quelques cas se sont montrés réfractaires. Le contrôle et le suivi leur prennent du temps.

Eléonore TRANCHANT, pour la Ligue de l'enseignement, réagit au sujet de la possibilité de rompre le contrat et de pouvoir refaire des missions si le contrat dure moins de six mois. Elle rappelle qu'au moment du premier confinement, il y avait la possibilité de refaire un contrat ultérieurement dans la même structure, c'est toujours d'actualité mais très compliqué à mettre en place. Elle demande s'il est toujours possible de les rompre avant six mois, si oui, s'il est possible de communiquer cela auprès du réseau afin de simplifier cette démarche.

Juliette GATIGNON revient sur le sujet de la temporalité de la vérification du pass sanitaire. Elle veut s'assurer qu'il n'est pas possible de l'exiger au moment du recrutement mais que l'organisme peut demander au jeune de s'engager sur l'honneur d'avoir fait le nécessaire au moment du début de sa mission. Cela revient selon elle au sujet de la rupture du contrat d'un point de vue pédagogique ; si l'organisme demande au jeune de s'engager sur l'honneur à remplir un certain nombre de conditions au moment où il commence sa mission et que cet engagement est rompu... cela ouvre la voie à une négociation à ce moment-là avec le jeune. Le but n'est pas de le blâmer, mais plutôt d'essayer de comprendre.

Pierre CATALAN précise qu'il s'agit d'une population vaccinée à 85%.

David KNECHT répond à Eléonore TRANCHANT. Il comprend qu'il s'agit d'un cas particulier d'une mission qui serait rompue d'un commun accord avec l'organisme, en raison du refus de se conformer aux obligations du pass sanitaire. Il explique que l'exception qui avait été instaurée afin de pouvoir refaire une mission interrompue au bout de quatre ou cinq mois date du confinement, donc d'une cause exogène de force majeure. Il rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'une autre cause qui relève du choix du jeune en question, il considère donc que cela relève du « droit commun ». La possibilité de faire une mission dans une autre structure pour un jeune qui a réalisé une mission de moins de six mois est privilégiée. Il préconise de ne pas élargir cette exception étant donné que cela concerne plutôt une décision individuelle.

Eléonore TRANCHANT demande donc la confirmation que la dérogation est terminée.

Le Directeur général de l'Agence du Service Civique précise que cette dérogation, qui existait durant le confinement pour les missions ne pouvant être réalisées dans les conditions propres à cette période, ne s'applique pas au sujet de la vaccination.

La Présidente précise que toutes les exceptions sont traitées individuellement par le Directeur général en personne. Elle entend devoir repréciser la communication sur certains points et enjoindre à davantage de responsabilisation à propos de la question des ruptures de contrat. Si beaucoup de cas sont observés, elle reconnaît qu'il sera nécessaire de se reposer la question pour le motif pragmatique des objectifs de recrutement et de jeunes sur le terrain. Elle indique que la position de l'Agence n'évolue pas pour l'instant. Elle remercie les participants et propose de passer au point suivant.

Présentation de la réflexion en cours autour du lancement d'un appel à projets de l'Agence du

La Présidente laisse la parole à David KNECHT pour cette présentation et propose d'ouvrir la discussion par la suite.

David KNECHT présente le lancement envisagé d'un appel à projets national de l'Agence dans les semaines ou mois qui viennent. Il revêtirait un caractère innovant puisque le système d'appel à projets et d'accompagnement financier des porteurs de projets de Service Civique se déploie essentiellement au niveau déconcentré aujourd'hui ; il y a beaucoup d'activités chez les référents régionaux et départementaux en matière d'appels à manifestations indirects et de projets. Il explique que l'idée émergeant au sein de l'Agence actuellement est de développer cette possibilité d'un appel à projets national avec l'idée de focaliser ce dispositif sur l'accessibilité du Service Civique. Il précise qu'il s'agit toujours de plus et mieux permettre à des jeunes éloignés de l'engagement de se rapprocher du Service Civique. Cet objectif répond au constat d'une stagnation à un niveau plutôt faible, voire d'une diminution en 2020 de certains indicateurs sur les catégories de jeunes concernées. Il donne l'exemple de la proportion d'accès au Service Civique par des jeunes en situation de handicap ; elle était de 1,5% en 2019 et est redescendue à 1,4% en 2020. S'agissant des décrocheurs scolaires ayant effectué une mission de Service Civique, il indique que ce taux reste à un niveau élevé, supérieur à la proportion des décrocheurs dans la population jeune française, mais tend néanmoins également à diminuer en 2020 (il est passé de 17 à 15,5%). S'agissant de la répartition par niveau de formation, il y a aussi une légère hausse des diplômés.

Ce contexte fait apparaître un besoin d'action renforcée sur l'accessibilité des jeunes au Service Civique, qui est un principe fondamental de l'Agence. Une réflexion est donc engagée sur la création d'un appel à projets destiné à des acteurs nationaux qui pourraient s'organiser en consortium dédié, sur la base de cofinancements, pour accompagner des projets de relative grande ampleur. David KNECHT souligne que l'idée n'est pas d'empiéter sur les projets d'ampleur territoriale qui fonctionnent depuis des années au niveau local, mais de s'y ajouter en synergie.

Il souligne que l'Agence est présentement dans une position délicate, car elle s'adresse à de potentiels candidats à l'appel à projets dont il est question. Les discussions doivent donc être essentiellement « princiérales », le résultat final ne devant pas être déterminé par les demandes spécifiques et potentiellement « intéressées » de certains organismes.

Il souhaite savoir, avec Madame la Présidente, si les participants sont d'accord avec le principe et l'objectif de ce projet.

La Présidente le remercie. Elle précise que depuis trois ans, le nombre de jeunes parmi les plus fragiles stagne dans les effectifs de Service Civique, l'Agence cherche donc une réponse et un format innovant. L'appel à projets en est une. En plus de monter en quantité, il permettra de faire émerger des bonnes pratiques et des idées, et donc ensuite d'entraîner un élan en direction de ces publics. Elle rappelle qu'elle voudrait avoir l'avis des participants sur la thématique et sur le format. Si cela est validé par l'ensemble, elle indique que l'initiative pourrait être démultipliée, sur la thématique européenne par exemple, comme déjà évoqué au Comité stratégique de juin.

Marie TRELLE-KANE s'interroge au sujet des mineurs et du handicap. Elle rappelle que l'Agence a piloté un travail sur ces deux publics et aimerait avoir le résultat. Si cela stagne en pourcentage, elle se demande si le nombre évolue quand même. Sur le principe des appels à projets, elle pense que c'est un bon moyen d'innover et de créer une synergie. Elle rappelle qu'un appel à projets concernant le secteur de l'environnement avait été suggéré et trouve que cela est une bonne idée.

La Présidente la remercie. Elle observe que cela progresse beaucoup en termes de communication ; le Service Civique est identifié comme ouvert et potentiellement intéressant pour ces publics. Cependant, en termes de transformation, le chiffre stagne.

Léon NGUYEN-MONOURY, du pôle Développement et Ingénierie, réagit sur le sujet des publics mineurs et en situation de handicap. S'agissant des mineurs, il confirme que le travail est davantage fait en matière de communication et qu'il reste beaucoup à accomplir en matière de transformation. Concernant les jeunes en situation de handicap, il y a eu des efforts importants, notamment sur des projets territoriaux qui ont porté leurs fruits mais qui méritent encore d'être capitalisés à plus grande

échelle. Il souligne également qu'il existe un lot de formations à destination des tuteurs qui va dorénavant permettre d'accompagner les organismes à l'accueil de ces jeunes en situation de handicap. Il espère un retour sur investissement suite à l'élargissement du marché des formations.

La Présidente précise qu'elle a adressé un courrier à tous les directeurs d'ARS (Agences régionales de santé) et à toutes les MDPH (Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées) pour faire la promotion du Service Civique. L'Agence espère donc une transformation.

Noëlle PIRONY, de APF France handicap, indique qu'elle n'a pas entendu les propos précédents. Elle trouve l'idée de l'appel à projets très intéressante, car elle permettra de faire remonter des initiatives, tout en offrant aux jeunes qui sont éloignés des opportunités la possibilité de se lancer des défis sans que ce soient les organismes habituels dédiés qui les portent. Elle reconnaît que l'Agence a beaucoup travaillé à l'inclusion des jeunes en situation de handicap, mais elle constate que cela ne fonctionne pas très bien. Elle se réjouit de l'initiative et est partante, avec son réseau, pour accompagner, soutenir, voire candidater à cet appel à projets.

Amélie JEANNIN constate qu'il y a un vrai enjeu sur cette thématique. Les chiffres 2020 le montrent : les jeunes en situation de handicap sont restés dans des lieux sécurisés. Elle est favorable à une action collective sur ce sujet et se demande si les organismes non agréés pourront répondre à cet appel d'offres.

David KNECHT répond que l'idée est plutôt de s'adresser aux organismes agréés même s'il pense que les consortiums permettent une certaine souplesse. Dans tous les cas, les candidatures devront attester d'une certaine expérience.

La Présidente précise que l'idée n'est pas de co-construire le texte de l'appel à projets puisque les membres du CS pourraient en être les bénéficiaires, mais d'interroger les organismes sur la question du format et de la thématique. L'Agence souhaite savoir s'ils trouvent cela pertinent.

Eléonore TRANCHANT confirme que ses collègues de la Ligue pour l'enseignement travaillent sur la question de l'accessibilité. De nombreux projets ont été créés et ont déjà fait leurs preuves. Elle se réjouit de la perspective d'avoir davantage de moyens pour les mener à bien et confirme que la Ligue souhaite continuer à travailler sur ce sujet.

La Présidente la remercie. Elle informe que les organismes candidats à l'appel à projets devront être agréés mais que cela pourrait générer l'obtention d'un agrément pour ceux qui ne l'ont pas et souhaitent participer. Elle indique que dans le cadre d'un consortium, un ou deux organismes peuvent être agréés en étant accompagnés d'un troisième qui apporte une certaine expertise sans être agréé.

Guy BERTHIER indique être pour l'appel à projets. Il s'interroge sur l'attribution des sommes financières et se demande si l'Agence va considérer les volumes financiers déjà reçus de la part des services déconcentrés de l'État par l'ensemble des associations qui déposeront des projets.

Guy BERTHIER souhaiterait connaître le volume financier exact qui est capté par l'ensemble des associations par rapport à ces appels à projets régionaux, départementaux et locaux.

La Présidente souhaiterait savoir pourquoi l'apport de cette information semblerait pertinent.

Guy BERTHIER répond que cela lui permettrait d'avoir de la visibilité sur la manière dont l'argent public est distribué.

La Présidente précise que dans le cadre de cet appel à projets, les subventions seront attribuées dans le respect de critères suffisamment larges pour que cet appel à projets soit ouvert et accessible le plus largement possible aux organismes, afin que cela ne se transforme pas en « prime » à destination des organismes « habituels ».

Olivier-Ronan RIVAT indique être d'une façon générale contre les appels à projets. Il estime qu'un appel à projets n'est ni plus ni moins qu'une mise en concurrence. Il pense également qu'un groupe de travail aurait pu être créé au sujet des publics en question, il aurait pu ainsi y avoir plusieurs réponses au sein

même du Comité stratégique. Il ne s'agit pas d'un refus définitif pour lui mais d'une réserve de principe.

La Présidente le remercie et reconnaît que la question de la durabilité du fonctionnement des politiques publiques est importante. Si elles ne fonctionnent que sur des appels à projets, elles sont fragilisées. Elle rappelle que l'Agence du Service Civique a une mission de politique publique depuis 11 ans et pense que cet appel à projets peut apporter de l'innovation, faire venir d'autres publics, faire travailler d'autres organismes ensemble et cela ne remet selon elle pas en cause la durabilité du Service Civique. Elle entend cependant les réserves d'Olivier-Ronan RIVAT et pense qu'il est important de les avoir exprimées.

Véronique BUSSON est favorable à un appel à projets, lequel pourra déclencher des synergies. Néanmoins, elle s'oppose à un marché public.

La Présidente confirme qu'il s'agit d'un appel à projets et non d'un marché public. Cependant, la règle de la commande publique existe aussi pour les appels à projets.

Marie TRELLU-KANE rappelle qu'un point majeur n'est pas tant l'information des jeunes vis-à-vis du Service Civique et de son accessibilité mais aussi de trouver des structures motivées pour accueillir ces jeunes. L'expérience kiosk le démontre par exemple, avec un nombre important de jeunes intéressés mais des difficultés à trouver des structures prêtes à accueillir ces publics. Selon elle, ces structures doivent être motivées pour accueillir les jeunes éloignés des opportunités. Elle pense que si une structure commence à le faire, il y a ensuite un effet « boule de neige ».

La Présidente reformule les propos : la question était de comprendre la manière de générer et organiser des missions en direction de ces publics. Les tuteurs rapportent souvent qu'il est difficile d'accueillir des jeunes éloignés ; c'est simplement parfois une représentation et il suffit de donner les bons outils pour faciliter le tutorat.

Pierre CATALAN trouve que les appels à projets sont une bonne chose, ils permettent de faire remonter la créativité. Il souligne que si cela fait 11 ans que l'Agence ne réussit que moyennement à atteindre cet objectif, il peut être intéressant d'apprécier les réponses à ces appels à projets et d'être en capacité de proposer des consortiums et des complémentarités. Il lui semble intéressant que l'Agence expérimente de nouveaux outils.

La Présidente le remercie ainsi que l'ensemble des participants. Elle souligne les nuances et le point important de la diversité des partenaires. Elle donne la parole à David KNECHT pour le point suivant.

Actualités du Service Civique à l'international et des programmes européens

David KNECHT rappelle l'entrée en application d'ici la fin de l'année du 10^{ème} domaine d'action de Service Civique « Citoyenneté Européenne » à l'occasion notamment de la PFUE (Présidence Française de l'Union Européenne) l'an prochain. Ce projet vise à inciter l'ensemble des organismes d'accueil à se mobiliser pour développer des missions de Service Civique en France consacrées à la citoyenneté européenne au sens large. Certains organismes en proposent déjà mais l'Agence a un défi de développement quantitatif de ce type de missions de manière à entrer en résonance avec l'année européenne que sera 2022. Il faut que le Service Civique participe à ce rayonnement. L'objectif est d'avoir 1 000 missions sur ce thème l'an prochain. Il ajoute que dans ce 10^{ème} domaine, il y aura également des missions de Service Civique partout en Union européenne dans le cadre de l'objectif stratégique inchangé de développement du Service Civique à l'international. Ce sera communiqué très clairement à l'ensemble des organismes dans le cadre de la campagne d'agrèments pour 2022-2023. Toutefois, il annonce que seront labellisées du nom de ce nouveau domaine « Citoyenneté européenne », les missions se déroulant à partir de l'an prochain dans les pays de l'Union européenne. L'Agence appelle les organismes à répondre présent à cette PFUE pour laquelle le Service Civique est en première ligne.

Mathieu ROUMEGOUS, directeur d'Erasmus+ France Jeunesse et sports, apporte quelques éléments sur l'actualité à l'international.

Dans le cadre de la stratégie de réouverture des frontières, la reprise des envois et des accueils de volontaires à l'étranger est de nouveau possible. Cela peut valoir à la fois pour le Service Civique à l'international et pour le Corps Européen de Solidarité. Il rappelle aux structures concernées qu'il existe une classification des pays donnée par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : les pays « verts » dans lesquels la situation du virus est maîtrisée, les pays « rouges » dans lesquels il y a une circulation active du virus et une présence de variants, ainsi que les pays « oranges » dans lesquels la circulation est active mais dans des proportions plus maîtrisées et dans lesquels il n'y a pas de variants. En fonction de la classification de ces pays, l'accueil ou l'envoi de volontaires est différent. Il explique que l'envoi de volontaires est possible dans les pays « verts » tandis qu'il est dérogatoire dans les pays « rouges ». Dans les pays « oranges », l'envoi est possible sous réserve d'avoir une assurance médicale pour les jeunes. Il précise que les conditions sont variables d'un pays à l'autre et invite les organismes à consulter les listes réactualisées régulièrement par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. S'agissant de l'accueil, la France peut accueillir des volontaires en provenance d'un pays « vert », si c'est en provenance d'un pays « rouge » ou « orange », un schéma vaccinal est nécessaire, un laissez-passer peut aussi être mis en œuvre, notamment en lien avec France Volontaires. D'une manière générale, il invite à bien regarder les actualisations mises en ligne régulièrement par le Ministère.

Concernant les éléments d'actualité des programmes européens du volet Jeunesse, du programme Erasmus+ et du Corps Européen de Solidarité, il explique qu'il s'agit toujours du début de la mise en œuvre de la programmation 2021-2027. Les priorités sont celles de l'Union Européenne et de l'Agence : des programmes plus inclusifs, plus verts, plus numériques et plus participatifs de la part des jeunes. Dans ce cadre-là, l'Agence a mis en place une première étape qui est un appel à propositions sur les deux programmes, Erasmus+ et Corps Européen de Solidarité. Elle se prépare maintenant à la deuxième étape de l'année 2021 qui se tiendra le 5 octobre au Corps Européen de Solidarité, il s'agit de partager sur l'échange des jeunes, la mobilité des acteurs de la Jeunesse et la participation des jeunes. Un autre événement se tiendra au début du mois de novembre avec les partenaires stratégiques d'Erasmus+.

Il annonce que 2022 sera une année très importante à double titre puisqu'elle sera l'année européenne de la jeunesse. Cela nous permettra de nous concentrer sur les actions et les programmes de l'Agence. Puisque 2022 sera l'année de la Présidence Française à l'Union Européenne, l'Agence et ses partenaires seront donc évidemment très attendus. Un certain nombre d'actions et d'activités seront mises en place par l'Agence à cette occasion, tant côté Service Civique que programmes européens. Il indique par ailleurs qu'Erasmus+ travaille à un grand rassemblement de jeunes, plutôt en virtuel, inter programmes, venant de différents pays, au cœur de cette Présidence. Il annonce également qu'il y aura des actions mises en place par l'Agence sur la thématique prioritaire du développement durable, avec un certain nombre de formations organisées afin de sensibiliser sur ce sujet. Il conclut ses propos en appelant l'ensemble de l'écosystème à se mobiliser.

La Présidente les remercie et demande à l'assemblée s'il y a des réactions ou des questions.

Suzanne DE CHEVEIGNE les remercie pour cet exposé qu'elle n'a saisi que partiellement. Elle souhaite des précisions sur les situations où les jeunes font leur Service Civique en France avec la nécessité d'effectuer quelques jours dans d'autres pays européens, en particulier au sujet des financements. Elle s'interroge également sur la mise en place du laissez-passer qui permettrait à des jeunes d'Afrique du Nord de voyager, elle indique avoir beaucoup de demandes en attente et aimerait disposer d'un retour à ce sujet. Elle rapporte également un problème concernant les jeunes qui viennent d'Algérie : la case « Service Civique » n'existe pas sur leurs formulaires de demandes de visa.

David KNECHT la remercie. Il confirme que les missions qui composent ce nouveau domaine de Service Civique sont tournées vers la citoyenneté européenne. Des dizaines de missions le sont déjà en France, mais la volonté d'en labelliser certaines qui s'effectuent ailleurs en Europe est nouvelle. Par ailleurs, cela n'aura pas d'incidence sur le financement, il s'agit d'une mise en avant en vue du développement de ces dernières.

Il indique que des précisions seront apportées sur les cas particuliers au mois d'octobre dans le cadre de la prochaine campagne d'agrément au niveau national. Il cite en exemple la durée minimale de trois mois pour qu'une mission soit considérée comme un Service Civique à l'international. Une réflexion est en cours pour conserver ou non ce seuil, ce qui n'empêchera pas les missions dont parlait

Madame DE CHEVEIGNE de relever d'un domaine existant (Éducation, Culture ou autre).

S'agissant des laissez-passer qui permettront de faciliter la mobilité du volontariat en général et du Service Civique en particulier et des visas, il confirme que l'Agence dispose d'un accord avec France Volontaires sur le sujet.

Mathieu ROUMEGOUS complète sur la question des laissez-passer en Afrique du Nord, il indique que le ministère des Affaires étrangères a émis des vigilances supplémentaires sur le Maroc et la Tunisie.

Séverine LAVILLE, de France Volontaires, précise que depuis le mois d'août, son réseau fait des envois tous les 15 jours, une soixantaine de demandes ont été transmises au Ministère, un prochain envoi aura lieu dans les prochains jours. Elle recense une vingtaine de demandes par envoi. Elle explique ensuite informer de la bonne réception au poste (l'ambassade) dans la quinzaine suivante, le volontaire ou la structure peuvent ensuite déposer les visas avec l'ensemble des pièces constitutives puisque le poste est informé de ce préalable.

Véronique BUSSON revient sur la thématique « Citoyenneté européenne », elle souhaite avoir des clarifications sur la différence entre ce 10^{ème} domaine et la notion de label.

David KNECHT s'excuse, il a utilisé le terme « label » mais il parlait bien de domaine. Il précise qu'il n'y a pas de label particulier.

Véronique BUSSON demande confirmation par rapport au dépôt d'un projet dans un pays européen.

David KNECHT confirme qu'il faudra le déposer dans ce 10^{ème} domaine. Il rappelle que tout cela sera expliqué clairement prochainement. Il explique que l'Agence incitera les organismes à déposer sous le domaine « Citoyenneté européenne ». Les chargés de mission et instructeurs informeront et aideront les organismes à cela. Il conclut en disant que ce sont des missions qui sont aujourd'hui disséminées parmi les neuf domaines existants et qui seront donc catégorisées autrement.

La Présidente ajoute que cela permettra à l'Agence d'avoir une meilleure vision sur l'impact du Service Civique en Europe, que ce soit à l'envoi ou à l'accueil, en lien avec le Corps Européen de Solidarité. Elle rappelle que le Service Civique est aussi un outil de diplomatie d'influence.

Véronique BUSSON trouve que cela vient un peu en opposition avec ce qui avait été voulu, c'est-à-dire ne pas identifier toutes les missions à l'étranger sous le domaine « Développement international et action humanitaire ». Elle pense que l'Agence doit pouvoir compter le nombre de missions à l'étranger par rapport au lieu d'affectation. Elle s'interroge enfin sur les notions d'Europe et d'Union européenne.

David KNECHT indique qu'il s'agira de l'Union européenne. Il ajoute qu'il existe aussi un enjeu d'identification par les jeunes, c'est-à-dire que les jeunes qui veulent s'engager en Service Civique sur la citoyenneté européenne doivent pouvoir trouver aisément les missions sur le site internet.

La Présidente rappelle que toutes les missions à l'étranger ne correspondent pas automatiquement au domaine « Aide humanitaire-Intervention d'urgence » et propose de passer au dernier point.

Restitution des travaux menés par le groupe de travail dédié aux droits des volontaires

Sophie GUILBOT CHRISTAKI rappelle qu'un groupe de travail a été ouvert sur les droits des volontaires lors du Comité stratégique du 4 mai dernier. Comme pour tous les groupes de travail, la participation est ouverte. Il y a eu trois réunions dont la dernière a eu lieu le 16 septembre. Elle indique avoir mutualisé un certain nombre de contributions écrites, avoir recensé des éléments comme la consultation citoyenne, en particulier avec les observations du Collège des élémentaires, avoir valorisé les retours d'expérience du pôle Contrôle et Animation territoriale de l'Agence et les résultats de l'enquête post-Service Civique afin de voir notamment si certains points étaient corrélés avec la durée de mission, etc. Tout cela a été mutualisé et discuté. L'objectif est d'établir un inventaire raisonné des pistes d'amélioration possible en matière de droits des volontaires. Elle précise qu'un ou deux sujets ont été étudiés, notamment l'ouverture du Service Civique aux seniors. Cet inventaire s'accompagne d'une discussion sur le caractère structurant des propositions au vu des réalités du terrain ainsi que d'un

travail d'identification des risques éventuels et des points d'attention soulevés par les associations. Le groupe de travail est arrivé à un certain nombre de propositions et de grands thèmes, mais beaucoup reste à faire notamment sur l'expertise juridique, technique et budgétaire. Elle indique que le groupe de travail a pour objectif de livrer une liste des mesures possibles avant la fin de l'année.

Elle explique que le groupe a segmenté ces propositions en trois rubriques : les droits existants, qu'il s'agit de mieux faire connaître et reconnaître ; les nouveaux droits, qu'il s'agit d'inventer ; puis les avantages et partenariats, qui ne reposent pas sur un cadre juridique mais qui constituent des améliorations possibles. Les propositions de chacune de ces rubriques ont été qualifiées et le groupe a essayé d'identifier les évolutions juridiques, c'est-à-dire s'il s'agit de se mettre d'accord sur une doctrine, s'il s'agit d'en améliorer la gestion, ou s'il s'agit d'un travail d'information et communication à renforcer.

Elle indique que le groupe de travail a identifié des points centraux. En premier lieu, la mobilité et l'accessibilité : les aides financières à la mobilité ne résolvent pas les problèmes d'accessibilité, il faudrait réfléchir à des solutions alternatives qui relèvent des bonnes pratiques. Un autre point important a été soulevé, en l'occurrence celui du temps hebdomadaire de mission : le groupe pense qu'il faut ramener ce temps à 24 ou 28 heures et non pas 35, afin de couper court à la confusion avec l'emploi et répondre aux jeunes qui estiment les indemnités insuffisantes. Elle rapporte également le débat au sujet de la prestation de subsistance et la nécessité de le clarifier. Aussi, le groupe de travail a souligné la problématique du logement. A ce titre, des initiatives et des bonnes pratiques sont remontées. Il faudrait arriver à les étendre. Elle ajoute enfin que le sujet de la santé des volontaires a été abordé.

Elle rappelle que le groupe de travail est ouvert à tous et que les participants continueront à travailler au livrable pour la fin de l'année. Par ailleurs, elle invite l'assemblée à participer à l'expertise des mesures, à l'analyse des bonnes pratiques, à leur sécurisation et à leur partage.

La Présidente la remercie pour ce travail conséquent. Elle rappelle que l'enjeu est d'harmoniser sans perdre le « sel » de la diversité, de proposer des choses réalisables dans un temps court et que le groupe reste ouvert à tous. L'Agence est selon elle tout à fait dans son rôle puisqu'elle met à plat tout ce qui existe et fait remonter ce qui peut être amélioré afin de l'essayer voire le modéliser. Elle propose à l'assemblée de réagir.

Olivier LAGARDE, du Service de Coopération au Développement, demande si le groupe de travail a fait un point sur le droit des volontaires à l'international, notamment hors Union Européenne et plus particulièrement au sujet de l'accessibilité à cette mobilité. Cela implique selon lui une certaine homogénéisation des profils qui partent à l'étranger, il soulève également la question de leurs droits à la protection sociale. Il demande comment les organismes peuvent faire remonter ces impacts.

La Présidente précise que certains organismes prennent en charge les voyages des volontaires, même si cela reste rare.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI indique que le groupe de travail ne s'est pas concentré sur la question de la prise en charge des coûts. Elle annonce cependant que le chantier de la protection sociale avance avec les partenaires institutionnels de l'Agence, notamment la DSS (Direction de la Sécurité Sociale), au sujet de l'ouverture de la couverture maladie en Europe et à l'international. Pour les missions en Europe, les jeunes resteront attachés au régime général et ne dépendront plus du régime privé à partir de mars 2022. De plus, la mise en place du paramétrage de l'ASP afin d'organiser les cotisations à l'URSSAF est en cours. Les jeunes pourront également établir un certificat pour faire valoir leurs droits dans les pays où ils réalisent leurs missions. Pour l'international, elle indique que le système des contrats d'assurance perdure. Un chantier est par ailleurs ouvert avec la DSS pour essayer d'améliorer la couverture proposée par ces contrats, car des difficultés ont récemment été rencontrées.

Pierre CATALAN souhaite insister sur la question de l'ouverture des droits à la santé. Il estime qu'elle pourrait être défendue comme une politique de prévention primaire, c'est-à-dire une opportunité pour l'État d'assurer la réalisation d'un certain nombre de messages de prévention, mais aussi de dresser un bilan sur la population des 18-25 ans. De surcroît, il insiste à nouveau sur la problématique de la santé mentale. Enfin, il prône le système de coupons qui permettent les visites chez un médecin généraliste ou par exemple chez un psychologue clinicien. Il suggère que ces coupons puissent être valables l'année civile qui suit celle de la fin du volontariat.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI assure que le sujet de la santé est bien discuté, il y a toujours de nombreuses idées.

David KNECHT les remercie pour ces propositions et ce travail. Il rappelle qu'il y a plusieurs étages : les droits qui devraient être en application mais qui ne le sont pas, une information et communication plus large et l'objectif de présenter un état des lieux de tout ce qui peut manquer aux volontaires en termes de droits. Toutes les idées, même les plus ambitieuses, sont les bienvenues.

Sophie GUILBOT CHRISTAKI précise que la DJEPVA (Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative) est partie prenante de toutes les décisions.

La Présidente confirme que pour tout ce qui concerne la transformation, notamment législative, la DJEPVA sera positionnée.

Véronique BUSSON souhaite des précisions sur la temporalité des décisions prises, notamment au sujet du temps hebdomadaire des volontaires.

La Présidente répond que l'Agence doit d'abord mettre les sujets à plat, puis flécher les recommandations ; la décision reviendra en revanche à d'autres instances comme les ministères. Les évolutions et conclusions seront présentées à l'assemblée au plus tard en mars.

La Présidente remercie les participants et leur donne rendez-vous au Comité stratégique de décembre.

La séance est levée à 13 heures 20.